

**COMPTE RENDU RÉUNION COMITE DU MORBIHAN DE TENNIS DE TABLE**

**JEUDI 20 AVRIL 2023 EN PRESENTIEL ET VISIO CONFERENCE**

Date de réunion 20 Avril 2023

Début de réunion 18h30

En présentiel au Comité ou en Visio

**Membres présents** : Patrick Pasco, Joël Beaucreux, Virginie Guegan, Philippe Armand

**Membres Visio** : Bernard Chapalain, Jean-Luc Potdevin, Jean Pierre Godiveaux,  
Patrick Eveno, John Eveno

**Membres absents excusés** : Stéphane Pujol, Martine Lorand, Emmanuel Le Roux,

**Membres absents** : Béatrice Bacon, Marie Coeffic,

**1. Approbation compte rendu du 09 MARS 2023**

Résultat du vote sur l'approbation du Compte rendu

Contre 0                      Abstention 0                      Pour 9

**2. Consultation sur les demandes du club de Plescop**

- Participation du Comité pour les récompenses du Bretagne

Le club de Plescop a adressé un mail au Comité pour lui demander de prendre en charge une partie financière pour le Bretagne.

Il est rappelé que dans la convention signée avec la Ligue, il est indiqué que le Comité participe aux frais des coupes, ce que le Comité fait, mais rien n'est mentionné pour les bouquets de fleurs.

Les membres présents accordent par vote une participation financière du Comité aux coûts que le club aura dans l'organisation du Bretagne 2023.

Cette participation sera de 50 % pour les coupes et les bouquets de fleurs selon les devis fournis, à savoir :

coupes : 205.80 € divisés par 2 = 102.90 €

bouquets : 240 € divisés par 2 = 120 €

- Participation des salariés du Comité pour le Breizh Olymping (5 au 9/06)

Le club de Plescop a demandé une aide des salariés du Comité pour l'organisation de Breizh Olymping sur la période du 5 au 9/06.

Les membres du Comité donnent leur accord par vote.

Cette opération de promotion du ping sera soutenue par le Comité qui mettra gracieusement à disposition Hélène et Jordan. Le club de Plescop aura à sa charge les frais de déplacement et les paniers repas. Une convention de mise à disposition sera réalisée

### **3. Participation au tournoi de Mulhouse**

La Ligue a proposé au Comité d'inscrire 3 jeunes au tournoi de Mulhouse (Poussins et Benjamins) du 27 et 28 mai 23.

Les jeunes sont : LE GOFF Noam, KERVAZO Joseph et Paul.

Les frais seront pris en charge par le Comité, le club de Lanester et les parents. Coûts estimés pour le Comité 450€. Nous demanderons une aide de la Ligue lors du prochain Conseil.

Ils seront accompagnés de Jordan et Jean Philippe.

### **4. Point financier et projection atterrissage à juin 2023**

Le point est réalisé à fin mars.

La projection à fin juin semble donner un résultat positif, les éléments de fin d'exercice n'étant pas actuellement connus. Certains doivent encore être confirmés.

Il faudra demander aux clubs les factures pour l'aide informatique, les coûts d'interventions dans les écoles.

Il faudra également regarder l'incidence de l'arrêt de Jordan.

### **5. Tarifs Comité saison 2023-2024**

La fédération augmente ses licences :

- Compétition 2€ vétérans-Séniors-Juniors et 3€ pour toutes les catégories jeunes
- Loisirs 3€ vétérans-Séniors-Juniors et 2€ pour toutes les catégories jeunes

La Ligue de Bretagne n'augmentera pas ses tarifs

Un rappel est fait sur les coûts des licences des différents Comités de la Ligue.

Le Comité 56 propose historiquement un tarif supérieur aux autres départements de la Ligue. Le Comité n'a pas augmenté depuis 5ans.

Une explication détaillée est donnée sur les différents tableaux adressés aux membres pour étudier les actions possibles afin d'aligner les tarifs licences loisirs du Comité sur la circulaire administrative de la Fédération.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion au plus tard début juin.

### **6. Organigramme du Comité**

Nous avons pris acte de la démission du Comité de David Lorineau.

David précédemment trésorier faisait partie de la Commission de développement.

Il faut noter les difficultés rencontrées pour faire vivre certaines commissions importantes qui n'ont pas ou peu d'activité malgré leur importance. Commission Jeunes, Commissions développement, ce qui pénalise le fonctionnement et le développement du Comité.

## **7. L'honorabilité**

La Fédération demande que chaque dirigeant, encadrant ou/et arbitre valide lors de la prise de licence la prise de connaissance suivante : conformément au Code du Sport son honorabilité peut être vérifiée par transmission de son identité aux services de l'état.

Une information sera transmise dans chaque club. Le Responsable de la Commission d'arbitrage informera individuellement les arbitres.

Tout refus de valider l'autorisation du contrôle ne permettra plus d'officier en compétition pour les arbitres.

Fin de réunion 20h05